

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-010 portant sur : Communauté de Communes Briance Combade

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

**CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith,
RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.**

Messieurs

**COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas,
HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI
Jacques**

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	12
Contre	3
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26.03.2026

ID : 087-218705101-20260320-2026010-DE

Les conseillers communautaires sont nommés par ordre du tableau du Conseil Municipal pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Briance Combade :

1/ le Maire, Monsieur **DIDIERRE Jean-Gérard**

2/ la 1^{ère} adjointe au maire, Madame **MATHIOT Fiona**

3/ le 2^{ème} adjoint au maire, Monsieur **MONZAUGE Christian**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briance le 20 Mars 2026.

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-011 portant sur : Syndicat de l'Energie Haute-Vienne

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith, RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.

Messieurs

COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas, HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI Jacques

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2019-1467 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique,

Considérant que la commune est membre du Syndicat de l'Energie Haute-Vienne
Conformément aux statuts du syndicats, la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour l'élection des délégués de la commune au comité Syndicat de l'Energie Haute-Vienne, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un des membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pouvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant la candidature de Monsieur COURTEIX Patrick.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE :

ARTICLE UNIQUE

DESIGNE comme délégué qui représenteront la commune au Syndicat de l'Energie Haute-Vienne

- Monsieur COURTEIX Patrick,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briance le 20 Mars 2026.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-012 portant sur : Représentants au Parc Naturel Régional des Millevaches en Limousin.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith, RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.

Messieurs

COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas, HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI Jacques

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2019-1467 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique,

Considérant que la commune est membre du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Conformément aux statuts du syndicats, la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour l'élection des délégués de la commune au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un des membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pouvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant la candidature de Monsieur ZANINETTI Jacques pour le poste de titulaire

Considérant la candidature de Madame MATHIOT Fiona pour le poste de suppléante

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE

DESIGNE comme délégués qui représenteront la commune au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- Monsieur ZANINETTI Jacques, délégué titulaire
- Madame MATHIOT Fiona, déléguée suppléante

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briance le 20 Mars 2026.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-013 portant sur : Syndicat scolaire RPI Saint Méard - La Croisille sur Briance

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith, RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.

Messieurs

COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas, HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI Jacques

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26.03.2026

ID : 087-218705101-20260320-2026013-DE

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire, visé en Préfecture le 26/06/1987,
Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de nommer :

TITULAIRE : trois délégués du Conseil Municipal

SUPPLEANT : trois délégués du Conseil Municipal

DELEGUES TITULAIRES :

- Mr Jean-Gérard DIDIERRE
- Mme Fiona MATHIOT
- Mme RAFFIER Françoise

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Mme TURQUOIS CHARLES Séverine
- M. DUMAIRE Nicolas
- M. MONZAUGE Christian

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Brianche le 20 Mars 2026.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-014 portant sur : Conseil d'école

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith,
RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.

Messieurs

COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas,
HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI
Jacques

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Conformément aux statuts du conseil d'école du RPI, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de nommer :

TITULAIRE : trois délégués du Conseil Municipal

SUPPLEANT : trois délégués du Conseil Municipal

DELEGUES TITULAIRES :

- Mr Jean-Gérard DIDIERRE
- Mme Fiona MATHIOT
- Mme RAFFIER Françoise

DELEGUES SUPPLEANTS :

- Mme TURQUOIS CHARLES Séverine
- M. DUMAIRE Nicolas
- M. MONZAUGE Christian

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briance le 20 Mars 2026.

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-016 portant sur : ADEPA

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith, RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.

Messieurs

COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas, HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI Jacques

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26.03.2026

ID : 087-218705101-20260320-2026016-DE

Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2019-1467 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique,

Considérant que la commune est membre de l'A.D.E.P.A.

Conformément aux statuts du syndicats, la commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que pour l'élection des délégués de la commune à l'A.D.E.P.A
, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un des membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pouvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant la candidature de Monsieur COURTEIX Patrick pour le poste de titulaire

Considérant la candidature de Monsieur GAUTRON Nicolas pour le poste de suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE

DESIGNE comme délégués qui représenteront la commune à l'A.D.E.P.A.

Monsieur COURTEIX Patrick, délégué titulaire

Monsieur GAUTRON Nicolas, suppléant

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briançe le 20 Mars 2026.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-017 portant sur : Commission des finances

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith, RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.

Messieurs

COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas, HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI Jacques

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire une commission des finances.

Cette commission qui est élue pour la durée du mandat doit être composée du Maire, de trois conseillers titulaires et de trois conseillers suppléants.

Maire : Monsieur le Maire, DIDIERRE Jean-Gérard

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MATHIOT Fiona	NOBLE Edith
ZANINETTI Jacques	MALEVERGNE François
HUMBERT Stéphane	COURTEIX Patrick

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briance le 20 Mars 2026.

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 20 Mars 2026

Délibération N° 2026-017 portant sur : Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 16 Mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : CHARLES TURQUOIS Séverine

Présents :

Mesdames

**CHARLES TURQUOIS Séverine, DOUTE Martine, MATHIOT Fiona, NOBLE Edith,
RAFFIER Françoise, REDON Marjorie, ROCHE-GUILBERT Emma.**

Messieurs

**COURTEIX Patrick, DIDIERRE Jean-Gérard, DUMAIRE Nicolas, GAUTRON Nicolas,
HUMBERT Stéphane, MALEVERGNE François, MONZAUGE Christian, ZANINETTI
Jacques**

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire une commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis.

Cette commission qui est élue pour la durée du mandat doit être composée du Maire, de trois conseillers titulaires et de trois conseillers suppléants.

Maire : Monsieur le Maire, DIDIERRE Jean-Gérard

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MATHIOT Fiona	NOBLE Edith
ZANINETTI Jacques	MALEVERGNE François
HUMBERT Stéphane	COURTEIX Patrick

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à La Croisille S/Briance le 20 Mars 2026.

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE

